



## **Conseil communal de Vully-les-Lacs**

Préavis municipal n°2025/01

Demande de crédit de CHF 170'000.00 pour la rénovation du Château d'Eau de Montmagny

### **Rapport de la Commission des finances**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 24 février 2025 pour l'examen du préavis municipal cité en titre. À la suite de cette séance nous avons envoyé une série de questions à M. Julien Bessard, Municipal en charge du dit préavis. Nous le remercions pour les réponses reçues à nos questions.

### **Analyse de la commission des finances**

Le château d'eau de Montmagny est un monument unique est très implanté dans le patrimoine de notre commune. Ce dernier permet aux visiteurs de monter à son sommet pour jouir d'une vue exceptionnelle à 360° sur la commune de Vully-les-Lacs et la région.

Malheureusement, la Municipalité a dû se résoudre à fermer l'accès public de ce site en 2022 pour des raisons de sécurité, notamment des garde-corps qui ne répondaient plus aux normes en vigueur.

Dès lors deux solutions se sont proposées à la Municipalité

1. Fermer définitivement l'accès au public
2. Entreprendre des travaux de mise en conformité en matière de sécurité du site

La 2<sup>ème</sup> option a été choisie par la Municipalité afin de préserver l'accès au château d'eau et ainsi continuer à offrir une expérience hors du commun aux habitants et visiteurs de notre commune.

D'un point de vue financier la solution retenue pour ces travaux (après consultations de plusieurs entreprises spécialisées) est la meilleure d'un point de vue rapport qualité/prix. Les revenus générés par le château d'eau (notamment la location pour les antennes fixées à son sommet) couvriront l'intégralité des coûts d'entretien et d'amortissement des travaux proposés dans le préavis. La question de rendre payante la visite du château pour les personnes non-résidentes de la commune a été posée à la Municipalité, cette solution n'est pas envisagée pour l'instant mais reste possible le cas échéant. Une incitation à des dons au moyen de TWINT sera proposée aux futurs visiteurs.

## **Conclusion**

La Commission des finances, à l'unanimité, recommande au Conseil communal:

- D'autoriser la Municipalité à effectuer des travaux de rénovation du château d'eau de Montmagny
- De lui accorder dans ce but, un crédit d'investissement de CHF 170'000.00
- De financer cet investissement par la trésorerie courante

La Commission des finances

Vully-les-lacs, le 3 mars 2025

Damian Fioretta   Anne Jobin   Antoine Parisod   Arnaud Guignard   Cédric Bardet